

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DEVE 45 Approbation du principe d'aménagement et dépose d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de la parcelle située 14-16 rue de l'Hôtel de Ville (4^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'approuver les principes d'aménagement du site et de déposer une autorisation d'urbanisme pour aménager la parcelle située 14/16 rue de l'Hôtel de Ville à Paris 4^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Le principe d'aménagement de la parcelle est approuvé et autorisation est donnée à Monsieur le Maire de Paris de déposer une autorisation d'urbanisme pour aménager la parcelle.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, rubrique 823 du budget d'investissement de la Ville de Paris, de l'exercice 2011 ou ultérieur.